

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 AVRIL 2019 – 19 H

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 12 avril à 19 h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. BRAY, M. JEUNEMAITRE, Mme CHEVET, M. PATRON, Mme PRADOUX, Mme CANAPI, Mme HOTIN, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. POUCHIN, M. GUILLABERT, Mme GONCALVES, M. BENECH, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, Mme BAALI-CHERIF, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, M. ROUSSEAU, M. PERRINO, M. RAFIK, Mme BACQUET, M. CAMBIEN, M. POLLET
Excusé(s) représenté(s)	Mme BAIOCCHI, adjointe, par M. PATRON Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE M. JACOB, conseiller municipal, par M. BRAY Mme OCANA, conseillère municipale, par Mme PRADOUX Mme BENARD-BIENVENU, conseillère municipale, par M. GUILLABERT Mme FISCHER, conseillère municipale, par M. CAMBIEN Mme ANDRÉ, conseillère municipale, par M. POLLET
Excusé(s) non représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme CANAPI

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	7.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 5 avril 2019	

---0000000---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (32 voix "pour"), Mme CANAPI est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2019

Adopté à l'unanimité (32 voix « pour »).

M. le Maire informe le conseil municipal de sa volonté d'ajouter une délibération à l'ordre du jour à savoir : Convention cadre entre la Ville de Provins, l'État, la Région et le Département pour la restauration du patrimoine architectural.

Le conseil municipal accepte l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour à l'unanimité. Elle sera examinée en point n°2019.20

oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE

2019.13 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le Maire à l'unanimité.

2019.14 – LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX CONSTITUANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE PROVINS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer la liste des emplois communaux conformément au tableau des effectifs tel que défini en annexe, complété par les dispositions ci-dessus.
- ⇒ De se référer à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire
- ⇒ De prévoir, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits correspondants
- ⇒ De substituer aux précédentes délibérations les présentes dispositions
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

2019.15 – CHŒUR DU MONTOIS ET DU PROVINOIS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (CINQUANTENAIRE DE L'ASSOCIATION)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € à l'association Choeur du Montois et du Provinois, pour l'organisation du concert,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.16 – ASSOCIATION « LA VOULTONNAISE DES VEHICULES D'ÉPOQUES » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à l'association « La Voultonnaise des véhicules d'époque », afin de l'aider dans l'organisation de ce rassemblement,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

ENSEIGNEMENT ET RESTAURATION SCOLAIRE

2019.17 – PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019 (CANTINE, ETUDES SURVEILLEES, GARDERIE)

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De fixer les tarifs de la restauration scolaire et les tranches de revenus conformément au barème joint en annexe 1, tenant compte d'une augmentation de 2,3 % à compter du 1^{er} septembre 2019.
- ⇒ De fixer les tarifs de la garderie et de l'étude surveillée conformément au barème joint en annexe 2 tenant compte d'une augmentation de 2,3 % à compter du 1^{er} septembre 2019.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- ⇒ De fixer à 26,74 € le prix forfaitaire de garde pour tout retard après 18 heures ou 18 heures 05 selon les écoles élémentaires et 18 heures 15 aux écoles maternelles.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Communes du provinois le tarif "Provins".
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la communauté de communes du provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs joints en annexe 1 et 2.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

URBANISME, TRAVAUX ET COMMERCE

2019.18 – DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la DSIL 2019 et tous autres mécènes ;
- ⇒ De rappeler que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2019 ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.19 – MINORITÉ DE BLOCAGE AU TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT » A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PROVINOIS

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De s'opposer au transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence relative à l'assainissement collectif à la Communauté de Communes du Provinois
- ⇒ De dire que la Communauté de communes du Provinois continuera d'exercer les missions relatives au service public d'assainissement non collectif tel que défini au III de l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.20 – CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE PROVINS, L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention cadre entre la Ville de Provins et l'Etat, la Région et le Département pour la restauration du patrimoine architectural aux conditions décrites ci-dessus.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de l'Etat, de la Région et du Département toutes les subventions pour le financement des opérations entrant dans le cadre de cette convention,
- ⇒ D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices concernés,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

2019.21 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

Monsieur le Maire ne participant pas au vote

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.22 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer conforme le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2018 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.23 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De délibérer sur les propositions élaborées par les commissions concernées par lesdites associations, au titre de l'exercice 2019, et récapitulées dans les tableaux annexés à la présente,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.24 – COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE France AU TITRE DE L'ANNEE 2018

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2018.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.25 – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES EMPRISES FONCIÈRES OCCUPÉES PAR LE LYCÉE « LES PANNEVELLES » À LA REGION ILE DE FRANCE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De maintenir le transfert de propriété pour les sept parcelles cadastrées : section BD n° 36, 53, 55, 116, 120, 125, et 127, aux-mêmes conditions que décrites dans la délibération n°2017.89 du 24 novembre 2017.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

2019.26 – VENTE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE AN N°685

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour vendre à Monsieur et Madame Romain TADDEOS la parcelle n° AN 685, grevée de servitudes au profit de la Ville de Provins, moyennant le prix de 125 euros (Cent vingt-cinq euros).
- ⇒ De rappeler que les frais générés par l'opération et les frais notariés inhérents à cette cession seront à la charge de de l'acquéreur.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

⇒ De publier la présente délibération au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

2019.27 – BAIL DE LOCATION DE PLACE DANS LE PARKING SOUTERRAIN PHB AU PROFIT DE M. ET MME HYSEN

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour la location de deux places de stationnement dans le parking souterrain de la Place Honoré de Balzac, au profit de Monsieur et Madame Arsène HYSEN, et rattaché au logement créé dans l'immeuble situé au 3, rue Aristide Briand, à Provins, moyennant un loyer annuel pour chaque place de 600 € (Six cent euros), soit au total 1 200 €/an (Mille deux-cent euros), payable d'avance mensuellement et par douzième. La révision interviendra annuellement en comparaison avec l'Indice du Coût de la Construction publié par l'Insee, ou tout autre indice qui viendrait à le remplacer ;
- ⇒ D'inscrire la recette au budget principal de la Ville ;
- ⇒ De rappeler que l'ensemble des frais d'acte inhérents à cette location seront à la charge du preneur
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

2019.28 – BAIL DE LOCATION DE PLACE DANS LE PARKING SOUTERRAIN PHB AU PROFIT DE M. ET MME LAHAYE

A l'unanimité (32 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour la location d'une place de stationnement, rattaché au logement de l'immeuble situé 28 rue de la Terrasse à Provins, dans le parking souterrain de la Place Honoré de Balzac, au profit de M. et Mme Jean-Paul LAHAYE, moyennant un loyer annuel de 600 € (Six cent euros), payable d'avance mensuellement et par douzième. La révision interviendra annuellement en comparaison avec l'Indice du Coût de la Construction publié par l'Insee, ou tout autre indice qui viendrait à le remplacer ;
- ⇒ D'inscrire la recette au budget principal de la Ville ;
- ⇒ De rappeler que l'ensemble des frais d'acte inhérents à cette location seront à la charge du preneur
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ De publier la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Commune.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h25.

Le Maire,

Olivier LAVENKA

